

## **Opération Vacances 1996 - Adoption du projet - Sollicitation et encaissement des aides de l'Etat, du Conseil Général et de la CAF - Attribution de subventions et modifications du budget des Maisons Pour Tous**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Comme chaque année depuis 1983, la Ville de Besançon présente un programme «Opération Vacances» destiné aux enfants et adolescents présents dans les quartiers pendant la période estivale.

La mise en oeuvre est confiée aux équipements d'animation de quartier : Maison Pour tous, Centre d'Animation Amitié, Maison des Jeunes de Palente, Maison de Quartier de Saint-Ferjeux.

Le service municipal des Sports programme une animation permanente de la piscine de Chalezeule.

Par ailleurs, le programme intègre une action proposée par les Scouts de France.

### **\* Programme 1 - Infos-Vacances**

10 000 F sont affectés au Service Communication qui réalise le guide «Infos- Vacances» qui sert de support à un travail d'incitation des jeunes et des familles à fréquenter les dispositifs existants.

### **\* Programme 2 - Centre de Loisirs Enfants**

En complément du dispositif Caisse des Ecoles, accueil des 6 - 12 ans au Centre de Loisirs de proximité.

### **\* Programme 3 - Animation de quartier pour les 12 - 18 ans**

Ouverture des équipements et activités quotidiennes sur le quartier et la Ville.

### **\* Programme 4 - Séjours et camps pour adolescents**

Dans la limite de la région de Franche-Comté, organisation de camps et mini- séjours.

Les Scouts de France organisent avec 30 jeunes de quartiers un rassemblement en Lozère.

### **\* Programme 5 - A TIRE D'AILE**

Le Conseil Municipal du 22 avril dernier a adopté le principe du dispositif «A tire d'aile», formule d'échanges entre une aide apportée aux 16 - 25 ans (équivalente à 500 F) et leur participation à des chantiers ou actions d'utilité publique.

Pour l'été, 120 jeunes seront impliqués dans des chantiers d'environnement : Chailluz, nettoyage des berges du Doubs... avec l'aide des services techniques de la Ville (Espaces Verts, Voirie) et l'encadrement d'associations (Echel, Doubs Rivage...).

Par ailleurs, la CTB proposera également des chantiers dans ses ateliers.

L'Opération Vacances est inscrite à la programmation 1996 du Contrat de Ville.

Le budget total s'établit à 450 000 F financés par :

- la Ville pour 280 000 F inscrits au Budget Primitif de la délégation Politique de la Ville,

- la Caisse d'Allocations Familiales pour 100 000 F de subvention en complément des prestations et bons de vacances,
- la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports pour 50 000 F et 2 mois saisonniers affectés au Service des Sports pour l'animation de la piscine de Chalezeule,
- le Conseil Général pour 20 000 F.

Après avoir étudié ces propositions, la Commission Politique de la Ville propose au Conseil Municipal :

1) d'adopter le programme des activités «Opération Vacances»,

2) d'inscrire en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à l'encaissement des subventions de l'Etat (50 000 F) de la CAF (100 000 F) et du Conseil Général (20 000 F), qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice 1996 :

- en recettes :

. au 92.242.7471.95005.47030	50 000 F
. au 92.242.7473.95005.47030	20 000 F
. au 92.242.7478.95005.47030	100 000 F

- en dépenses :

. au 92.242.65748.95005.47030	170 000 F
-------------------------------	-----------

3) de verser les subventions suivantes :

. MJC Palente	25 795 F
. Comité de Quartier de St-Ferjeux	34 800 F
. Scouts de France	15 000 F

La dépense, soit 75 595 F sera imputée sur les crédits inscrits au 92.242.65748. 95005.47030 - Politique de la Ville - Contrat de Ville/subventions.

4) de modifier les budgets du Service Politique de la Ville et des MPT de la manière suivante :

**a) transfert** d'une somme de 374 405 F à prélever sur l'imputation 92.242.65748. 95005.47030 (Politique de la Ville - Subventions) et à ventiler comme suit :

\* *Service Communication pour Infos- Vacances*

- 10 000 F au 92.022.6238.00300

\* *Service Politique de la Ville*

- 14 537 F au 90.242.2188.00509.47030

- 28 000 F au 92.242.6135.95005.47030

\* *MPT Montrapon*

- 21 899 F au 92.242.60623.95005. 47032 - alimentation

- 56 677 F au 92.242.6042.95005. 47032 - prestations
- 13 300 F au 92.242.6247-95005- 47032 - transport
- 14 515 F au 92.242.64131-47032 - personnel

\* *MPT Grette*

- 7 250 F au 92.242.60623.95005. 47033 - alimentation
- 38 100 F au 92.242.6042.95005. 47033 - prestations
- 15 400 F au 92.242.6247.95005. 47033 - transport
- 14 772 F au 92.242.64131.47033 - personnel

\* *MPT Planoise*

- 2 278 F au 92.242.60623.95005. 47034 - alimentation
- 35 026 F au 92.242.6042.95005. 47034 - prestations
- 7 175 F au 92.242.6247.95005.47034 - transport
- 9 446 F au 92.242.64131.47034 - personnel

\* *MPT Clairs-Soleils*

- 8 200 F au 92.242.60623.95005. 47035 - alimentation
- 27 740 F au 92.242.6042.95005. 47035 - prestations
- 16 000 F au 92.242.6247.95005. 47035 - transport
- 28 702 F au 92.242.64131.47035 - personnel

\* *Centre Animation Amitié*

- 2 500 F au 92.242.6042.95005.47036 - prestations
- 2 720 F au 92.242.6247.95005.47036 - transport
- 168 F au 92.242.64131.47036 - personnel

**b) vote au budget supplémentaire de l'exercice courant**

**- en recettes :**

une somme de 179 380 F correspondant à la participation des familles et au versement des bons et prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (article 7066) à ventiler comme suit :

\* *MPT Montrapon*

- 82 410 F au 92.242.7066.95005.47032

\* *MPT Grette*

- 34 840 F au 92.242.7066.95005.47033

\* *MPT Planoise*

- 41 773 F au 92.242.7066.95005.47034

*\* MPT Clairs-Soleils*

- 14 900 F au 92.242.7066.95005.47035

*\* Centre Animation Amitié*

- 5 457 F au 92.242.7066.95005.47036

**- en dépenses :**

de crédits de montants équivalents qui seront ventilés sur les imputations suivantes :

MPT Montrapon : 82 410 F au 92.242.64131.47032

MPT Grette : 34 840 F au 92.242.64131.47033

MPT Planoise : 41 773 F au 92.242. 64131.47034

MPT Clairs-Soleils : 14 900 F au 92.242.64131.47035

Centre Amitié : 5 457 F au 92.242.64131.47036

5) de m'autoriser à fixer par arrêté les tarifs proposés par les MPT pendant cette période.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

*Visa préfectoral du 2 juillet 1996.*